

## PROCES VERBAL DU 26 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six juin à 21 h, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M DUPIOL Jean Claude, maire

Date de convocation : 21 juin 2019

Présents : MM DAURIAN B, PORTES JM, BARBE Ch, MISTLER JM, PLATON M, PLANTON M, RAIMAUT V,

MMES LAFARGUE J, SERES A, DARCOS ML, BEZIADE S, LALANE S,

Absents excusés : LESBEGUERIE L,

Procurations : M LESBEGUERIE à M PLANTON M,

Absent : M DUBERGEY L,

Secrétaire de séance : M PLANTON Michel.

-----

Avant de débiter la séance, Monsieur le maire fait intervenir M BERGOUGNON, président du comité des fêtes qui souhaite faire une demande auprès des élus. Il fait part du manque de place rencontré par le comité des fêtes concernant le rangement de leur matériel, et qui devient de plus en plus important, du fait des multiples activités.

Certains élus proposent de louer un container comme l'a fait Famille Rurale. Le coût est de 140 € / mois.

M PLATON pense à la solution de l'option d'achat d'un vieux container, moins onéreux.

Il est demandé de réfléchir pour trouver une solution à ce problème.

M BARBE demande une rectification sur le point IV du précédent compte rendu. La modification est apportée et le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### **I POINT BUDGETAIRE**

M PORTES prend la parole : il indique que les différents travaux projetés dans le budget 2019 sont engagés :

- travaux école : changement du portail de la cour primaire, changement d'une paire de volet classe arts plastiques, changement des appareils de chauffages électriques, réfection de la toiture du groupe scolaire.
- réfection toiture poste, mairie, nettoyage toiture salle des fêtes.

Concernant l'acquisition du roto tondeur, et après informations prises auprès d'un technicien, 2 appareils seraient nécessaires pour tondre le stade dans sa totalité.

Pour l'instant le projet reste en attente de plus de précisions.

Au 20 /06/2019, les prévisions budgétaires en fonctionnements sont réalisées à 37 %.

M BARBE fait part du mauvais état des roto fil. Il propose de se renseigner pour l'acquisition de roto fil électriques.

La commune de La Brède, en possession de ce type d'appareil, sera questionnée.

M le maire évoque les travaux réalisés sur le terrain de football de Bernos. De gros dysfonctionnements sont apparus. Seul l'arrosage du terrain paraît fonctionner parfaitement. L'entreprise est menacée d'un procès.

A ce jour, les travaux prévus sur Cudos par cette entreprise ne pourront pas être réalisés.

La commune avait versé une aide de 5000 € dans ce sens. En conséquence, la subvention qui était versée au Club reste, malgré tout gelée pour 7 ans.

Par ailleurs, un regroupement est évoqué avec le club de Bazas pour le fonctionnement d'une école de football.

### **II AMENAGEMENT PIETONNIER**

- M le maire rappelle le projet de réaliser un cheminement piétonnier sur les abords de la RD12.  
Ce projet serait mené conjointement avec le Lycée St Clément  
Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise qui a réalisé les aménagements de la voie verte. Le coût est trop élevé 19000 €  
D'autres devis seront sollicités auprès des entreprises locales. Le lycée s'engage à financer la totalité si le montant des travaux est inférieur à 5000 €.  
Nous n'avons toujours pas l'accord de M GEVAERT concernant la demande de passage dans sa parcelle.

- Concernant le busage sur le côté de la RD12 à la sortie d'agglomération jouxtant les habitations, une demande d'étude avait été sollicitée auprès du département. M POUGET du Service Départemental doit se déplacer sur les lieux.

### **III SALLE DES FÊTES**

Par mail, M Jean Luc ARQUEY s'est engagé à nous transmettre l'Avant-Projet Définitif courant juillet.

L'architecte demande la confirmation pour la réalisation de certains travaux afin de rectifier l'APD.

- la toiture de la scène et les WC extérieurs existants ne seront pas impactés par les travaux. Ils resteront en l'état.

L'APD sera rectifiée en conséquence.

### **IV RPI**

M le maire évoque le problème de transport pour les non ayant droits.

Les ayant droits (enfants domiciliés sur les communes de Bernos et Cudos) devront s'acquitter d'un forfait de 30 € auprès de la Région.

Les non ayant droits (enfant domiciliés hors communes de Bernos et Cudos) devront s'acquitter d'un montant de 195 € auprès de la Région. De plus dans ce cas la commune devra régler 70 % du coût de transport d'un enfant qui s'élève à 1000€.

M COURBE, maire de Bernos doit interpeler Mme LAMARQUE Gisèle sur le sujet. Mme LATOURNERIE sera interrogée par M le maire.

Un courrier commun des deux maires sera réalisé pour une demande de dérogation.

### **V FETE COMMUNALE**

Rappel des festivités de la fête locale : vide grenier, ball trap, découverte de la moto, marché gourmand, feu d'artifice. Il n'y aura pas de courses de vaches landaises cette année.

### **VI AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX**

M le maire a été sollicité pour l'installation d'une table de pique-nique à proximité de l'aire de jeux.

Une table a été commandée chez EURALIS pour un coût de 139 €.

La table sera scellée dans la pelouse.

### **VII QUESTIONS DIVERSES**

#### **1 LOGEMENT T3 ST CLEMENT**

Le logement est loué depuis le 11 juin à Mme MONGES.

#### **2 PARTICIPATION CITOYENNE**

La convention a été signée. On est en attente d'informations supplémentaires.

M ELOY, M ABELA et M DUHALD sont désignés comme référents.

#### **3 JOURNEES DU PATRIMOINE**

Elles auront lieu les 21 et 22 septembre 2019.

Comme en 2018, l'église ST Jean sera ouverte le 22 septembre de 10 h à 19 h, entrée libre

L'Artiguevieille sera ouverte de 15 h à 19 h en présence de plusieurs élus pour les visites.

M le maire relate la manifestation sur la commémoration de la libération par les américains, organisée sur Bazas et Cudos, ainsi que la visite des deux filles de l'aviateur M CAMPBELL au Moulin de Pailles.

Il termine en indiquant la reprise de Gladys PETRAULT le 1 juillet 2019 avec des aménagements dans son poste : pas de levée de poids, limitation dans ses postures. Elle occupera les fonctions de Mme VANDENBORGHT et elle va gérer l'entretien intérieur des bâtiments communaux. A compter du mois de septembre, elle sera en charge de la gestion des locations de la salle des fêtes ainsi que du chalet d'urgence.

Ces fonctions seront à affiner avec les élus concernés ;

L'ordre du jour étant épuisé la parole est confiée aux élus :

- M DAURIAN a reçu un appel téléphonique de Mme BERNADET lui signalant le manque de propreté dans la salle des fêtes le mardi précédent . La salle avait été utilisée par le lycée St Clément.

FIN DE LA SEANCE 22 H08